Deux escroqueries fabuleuses au préjudice des Régions Libérées

Les combinaisons louches d'un Notaire véreux et d'un Industriel de l'Aisne

Au moment où l'instruction ouverte au sujet des factures fictives de la verrerie Fantôme, de Pauilly-sur-Serre, est sur le point d'être close, le parquet de Laon a à s'occuper, d'une façon très active, d'un autre scandale, dans lequel sont impliqués un notaire et un industriel d'un bourg tout voisin, celui de Crécy-sur-Serre.

Une ancienne affaire

Voilà déjà quelques mois que le procureur de la République avait fait procéder à une enquête discrète au reçu d'une première plainte déposée par Mme veuve Potard, sinistrée, demeurant à Crécy-sur-Serre, contre M. Bondon, notaire et maire, et contre M. Louis Gellée, industriel et conseiller municipal de cette commune.

En juin de l'année dernière, un commissaire de police s'était livré à diverses et lentes investigations. Un officier ministériel se trouvant compromis, c'est, au lieu du juge d'instruction, le président du tribunal civil de Laon qui eut mission de diriger l'information. Elle aboutit, en novembre dernier, à l'inculpation de MM. Bondon et Gellée, pour faux en écritures publiques. Les deux hommes furent même incarcérés à la prison de Laon, mais, après quatre jours de détention, ils étaient mis en liberté. Depuis, leur procès traînait.

L'enquête rebondit aujourd'hui à la suite de quatre nouvelles plaintes déposées contre eux et visant des faits identiques à ceux révélés par Mme veuve Potard. Parmi ces plaignants, se trouvent être deux sinistrés de Crécy-sur-Serre également, MM. Prevost-Vitu et Douvin-Fourny.

Deux aigrefins

Que reproche-t-on à MM. Bondon et Gellée : d'avoir, de concert, trompé honteusement de pauvres gens, de malheureux petits sinistrés, peu renseignés sur la loi des dommages de guerre, mais ayant par contre, une confiance aveugle en la parole d'un officier ministériel doublé d'un ami. Voici comment les deux compères pratiquaient : M. Louis Gellée acheta, en 1919, des immeubles détruits appartenant aux plaignants. Il acquérait surtout les dommages à valoir sur ces habitations pour remployer en usine. Le sinistré, ignorant le jeu de la loi des dommages de guerre, avait accepté le prix offert par l'industriel, et qui atteignait toujours celui auquel aurait été vendu, en 1914, l'immeuble détruit. Il n'apparaissait pas au vendeur qu'il eût été lésé.

Il se rendait chez le notaire Bondon, qui lui donnait lecture d'un acte de vente où figurait, semblait-il, la somme convenue. Puis, le sinistré signait, les yeux fermés. En réalité, le notaire, de complicité avec l'industriel, avait porté sur l'acte un chiffre de beaucoup supérieur à celui énoncé par lui.

Le pot aux roses

Les sinistrés ayant vendu leurs dommages de guerre à M. Gellée, n'auraient sans doute jamais soupçonné qu'ils avaient été volés, si la fille de Mme veuve Potard n'était entrée, au début de 1919, comme employée aux écritures, chez le receveur de l'enregistrement de Laon.

Un jour, Mlle Potard eut la curiosité de rechercher, dans les archives de l'enregistrement, l'acte notarié concernant la vente de l'immeuble faite par sa mère à M. Gellée. A sa grande surprise, Mlle Potard y lut que le prix de vente de la maison familiale détruite au cours de la guerre, était cinq fois supérieur à celui que sa mère lui avait toujours dit avoir touché du M. Gellée. Le pot aux roses était découvert. Mme Potard porta alors plainte contre MM. Bondon et Gellée. D'autres sinistrés ayant à leur tour consulté les actes enregistrés concernant la vente de leurs biens, constatèrent, eux aussi, qu'ils avaient été dupés.

Les Sociétés fictives d'un Notaire Breton et d'un Industriel de la Somme

Lorient, 6. — Une grave affaire, qui se rattache à certains scandales des régions libérées, est actuellement instruite.

L'année dernière, le parquet s'étant rendu à l'usine de construction de wagons, dite la Société Hennebontaise, saisissait comptabilité. Cette opération permit d'apprendre qu'un ancien employé d'une usine de Montdidier, M. Philippe, décédé en 1920, avait trouvé le moyen, à la veille de la guerre, de devenir propriétaire, du moins apparent, d'une usine qui, au cours des hostilités, lui permit de passer des contrats de fournitures de wagons pour 2.914.000 francs, sur lesquels il encaissa 1.650.610 francs.

Lors de l'avance des Allemands sur Montdidier, en 1918, l'usine Philippe fut détruite, et son propriétaire obtint une indemnité d'environ 8 millions, valeur de reconstruction, estimée par le service des régions libérées.

Il constitua deux sociétés pour construire l'usine d'Hennebont. Un ancien notaire de Saint-Brieuc fut mêlé à l'affaire Philippe étant décédé, un M. Meaux le remplaça. Mais la société fut mise en liquidation judiciaire.

Entre temps, une plainte étant parvenue au parquet de Lorient, établit que les deux sociétés, aussi fictives l'une que l'autre, voulaient mettre la main sur les huit millions alloués à Philippe par les régions libérées, alors que les constructions faites représentent une valeur de 238.000 francs. Deux millions et demi avaient déjà été versés !

L'affaire en est là.

LA GRÈCE BOUT

Un changement de régime se prépare

Londres, 6. — Le « Daily Mail » reproduit une dépêche de Brindisi, selon laquelle un voyageur italien, retour de Grèce, annonce que la situation devient très sérieuse.

La censure du gouvernement révolutionnaire actuel ne permet qu'à très peu de nouvelles de passer au dehors.

En plus d'informations recueillies dans les milieux de la classe moyenne avec plusieurs commerçants et travailleurs, il ressort que le pays est fatigué du régime révolutionnaire.

Il y a quelque temps, des canons ont été montés nullamment sur différentes hauteurs commandant Athènes.

Le général Ioannou, commandant en chef des troupes du Pirée, est venu précipitamment à Athènes pour s'entretenir avec le général Metaxas, ancien chef d'état-major de l'ex-roi Constantin, que l'on considère comme devant devenir sous peu premier ministre.

A l'occasion des récentes fêtes du Carnaval, plusieurs centaines de soldats ont envahi les principales rues de la ville, molestant de paisibles citoyens, hommes et femmes et aucune tentative n'a été faite par les autorités pour sévir contre la conduite des troupes.

Les négociations économiques Franco-Belges sont en bonne voie

Bruxelles, 6. — Les négociations économiques franco-belges sont entrées, depuis le 29 janvier, dans une phase décisive.

A cette date, les deux délégations ont entrepris l'examen de leurs cahiers de revendications respectives et cet examen a été continué sans arrêt jusqu'à aujourd'hui.

Il ne s'écoulera vraisemblablement plus un temps très long avant qu'on n'aboutisse à une solution.

Les conversations portent également sur le régime auquel les importations belges sont soumises dans les colonies françaises.

La Chambre a discuté l'équilibre budgétaire

Le débat sur la réforme électorale aura lieu aujourd'hui mercredi

La Chambre a repris hier après-midi, la discussion du projet relatif à l'équilibre budgétaire.

L'article 8, stipulant que les déclarations pour l'impôt sur le revenu mentionneront le montant des revenus encaissés directement à l'étranger, fut adopté sans débat.

La discussion de l'article suivant occupa toute la séance. Cet article spécifie que le contrôleur taxera d'office le contribuable qui ne fournirait aucune explication satisfaisante de la discordance paraissant exister entre le revenu déclaré et le revenu tel qu'il peut être évalué d'après les signes extérieurs et tous autres éléments d'information.

M. DE TINGUY DU POUET soutint un amendement tendant à réglementer l'action administrative dans l'appréciation des revenus d'après les signes extérieurs.

Sur opposition du Ministre et du Rapporteur, l'amendement fut repoussé par 424 voix contre 137.

M. DE LASTEYRIE voulait que le débat continuât le lendemain mais la Chambre maintint l'ordre du jour, c'est-à-dire, la fixation à aujourd'hui mercredi de la discussion du projet de loi sur la réforme électorale.

Les arsenaux de la Marine

La séance du matin a été consacrée à la suite de la discussion du projet concernant les arsenaux de l'Etat, projet débattu pendant la session extraordinaire de 1922.

Un contre projet de GOUDE tendant à accorder l'autonomie aux arsenaux et à faire participer les ouvriers à leur direction, fut repoussé après intervention de M. RAIBERTI, ministre de la Marine.

La discussion continuera ce matin.

Deux profiteurs de la guerre ont été condamnés à la prison

Un industriel de Paris, M. Auguste Deschaud 17, rue Fondary, et M. Maurice Royer, 10, rue Taylor, poursuivis pour avoir dissimulé, selon le fisc, 881.000 francs de bénéfices de guerre comparaissaient devant la 10e Chambre Correctionnelle. Ils ont été condamnés l'un et l'autre à 4 mois de prison, L'industriel à cinq mille francs d'amende et M. Royer à mille francs d'amende.

Le Sénat s'est occupé du recrutement de l'armée

Le Service militaire de dix-huit mois a été définitivement adopté

La discussion générale étant close, le Sénat a abordé hier la discussion des articles du projet sur le recrutement de l'armée.

L'article premier fut adopté. Il est ainsi conçu :

Tout citoyen français doit le service militaire personnel.

L'armée se recrute par appels du contingent annuel et par engagements, rengagements et commissions.

L'article 2 qui fixe la durée totale du service militaire à 28 années, dont un an et demi de service actif, donna lieu à de vives controverses.

Un amendement de M. Raphaël Lévy, établissant le service de deux ans dans l'armée active, fut repoussé. L'amendement du général Taufflieb en faveur du service d'un an eut le même sort.

M. de JOUVENEL soutint le principe du service de 18 mois et préconisa la politique des pactes de garanties, seule capable, dit-il, d'assurer notre sécurité en face de l'Allemagne et de la Russie.

La première partie de l'article 2 fixant à 18 mois la durée du service militaire, fut adoptée et la suite de la discussion renvoyée à la prochaine séance qui aura lieu demain, jeudi.

L'endossement obligatoire des valeurs au porteur

LE MINISTRE DES FINANCES VA EXAMINER LA PROPOSITION D'AURIOL ET DE BLUM

Paris, 6. — La Commission des Finances de la Chambre entendra demain matin M. de Lasteyrie sur la proposition de Vincent-Auriol et Blum, concernant l'endossement obligatoire des valeurs au porteur.

L'exposé du ministre sera sans doute assez bref.

M. de Lasteyrie devant se borner à déclarer qu'il ne peut accepter le texte présenté par les deux députés socialistes.

Ceux-ci se proposent de demander à la Commission d'examiner à fond leur contre-projet avant de se prononcer définitivement.

A cet effet, ils suggéreront de procéder à l'audition de personnalités compétentes notamment du Syndic du Bureau de la compagnie des Agents de change de Paris, afin que la commission puisse prendre connaissance des objections techniques que peut soulever leur proposition et délibérer ensuite en connaissance de cause.

La Journée Sportive

La Causerie du Mercredi

Le Football : Ses règles ; Ses termes (1)

DE L'EQUIPEMENT

L'équipement principal d'un pratiquant du ballon rond se compose comme suit : Les chaussures, la culotte, le maillot aux couleurs du club qu'il représentera.

Les chaussures : C'est la partie la plus importante de l'équipement ; aussi, ne doit-on pas les choisir à la légère, mais au contraire avec le plus grand soin et s'adaptant d'une façon absolue au pied.

Elles doivent répondre à deux conditions : être souples pour la course et solides pour pouvoir donner le coup de pied.

Les crampons et les barettes que l'on y adaptera de façon à pouvoir tenir sur les terrains glissants devront être conformes à ceux admis par les règlements en vigueur, c'est-à-dire qu'ils ne pourront dépasser deux centimètres sept et toutes les attaches qui les fixent seront enfoncées à ras du cuir.

D'autre part il est défendu de porter des clous sous ses souliers (ce qui se voit encore de nos jours) ou des plaques de métal dépassant les semelles. Quant aux barrettes, elles doivent traverser la largeur de la semelle de bout en bout et avoir la même épaisseur que les crampons.

Enfin, les crampons seront ronds et aplatis et ne seront ni coniques, ni pointus.

Nous arrivons à la culotte. On voit trop souvent sur divers terrains (pas tous) des équipiers porteurs d'une culotte très courte, trop courte même. Il faut ajouter que les porteurs sont parfois des débutants ou des joueurs qui, vaniteux, cherchent à faire admirer leur musculature. Heureusement, il n'y a personne autour du terrain pour le remarquer. De ce côté, on exagère. Certes, la culotte ne doit être ni trop longue ni trop courte. Elle doit seulement dégager les genoux et être assez large, afin de ne point gêner les mouvements de jambes, dans toutes les positions multiples, qu'elles seront appelées à prendre au cours de la partie.

Le maillot : Il devra être bien adapter au corps, de façon à ne pas entraver le mouvement des bras, ni le jeu de la tête et surtout ne pas serrer la poitrine qui doit être pleinement libre pour le bon fonctionnement des poumons.

Nous constatons encore sur les terrains des équipes aux maillots multicolores. Ces jours derniers, sur un terrain de Roubaix, nous avons pu voir une équipe, composé de neuf joueurs, ayant six maillots de couleurs différentes. Voyez-vous cette même équipe disputer un match de championnat ? Voyez-vous la difficulté qui en résulterait pour l'arbitre? Ne soyez pas étonnés, après cela, si des erreurs d'arbitrage se commettent.

Lorsqu'on s'inscrit dans un club, on n'est pas sans en connaître les couleurs, alors ! On se procure un maillot aux couleurs du club et tout est dit. Ils ne sont pas d'un prix exorbitant le plus humble des joueurs peut facilement s'en procurer.

Après ces quelques remarques, nous clôturons cette rubrique avec l'espoir que les fervents de la balle ronde en auront retiré quelques profits.

Nous allons aborder prochainement la méthode d'entraînement pour les cyclistes et nous publierons en même temps quelques notes sur l'Athlétisme.

H. P.

(1) Voir journal du 11, 18, 25 janvier, 1er, 8, 15, 22 février, 1er mars.

Football-Association

La 3 F. A. maintient sa décision contre Cette

La Fédération Française de Football-Association a décidé, par 5 voix contre 3, de maintenir la disqualification du Football-Club de Cette. L'Association Sportive Française est donc qualifiée pour les quarts de finales de la Coupe de France.

Football Club de Marquette

Equipe II bat A. S. C. T. I. (1) par forfait.
Equipe III bat E. C. B. (3), 2 à 0.
Equipe IV bat O. L. (juniors b.), 1 à 0.
Equipe vétérans bat équipe « Chapeaux de Paille », 2 à 1, devant une nombreuse assistance. Remarqué aux « Chapeaux de Paille », l'avant-centre et le gardien de but ; aux Vétérans, les ailes extrêmes.

Cyclisme

M. Georges Barthélémy Député du Pas-de-Calais suivra officiellement la Course Paris-Roubaix

Paris, 6. — L'« Auto » publie la lettre suivante, que M. Georges Barthélémy, député du Pas-de-Calais, a adressée à son directeur :

« Par ma modeste personne, dit M. Barthélémy, le groupe sportif de la Chambre des Députés veut s'associer à votre première et grande manifestation de l'année, la course Paris-Roubaix.

« Je serai très heureux de prendre place, le 1er avril dans une des voitures du journal suivant la course et apporter ainsi à nos populations du Nord et du Pas-de-Calais, la sympathie sportive d'un de leurs élus.

« Avec mes remerciements, etc...

« Signé : Georges BARTHELEMY, député du Pas-de-Calais ».

Inutile d'ajouter, dit l'« Auto », que cette lettre nous a fait le plus grand plaisir et que c'est avec joie que nous accueillerons, le 1er avril, le sportif député du Pas-de-Calais.

Escrime

Le Concours de Béthune

La Fédération d'Escrime du Nord de la France avait organisé, à Béthune, salle de l'Ecole Maternelle, un concours dont nous donnons ci-dessous les résultats.

Classement fleuret. — 1er champion de fleuret de la F. E. N. pour 1923, M. Guillermin, de Lille, 11 victoires ; 2e, M. Dupuis, d'Arras, 9 victoires ; 3e, M. Delaval, de Lille, 9 victoires ; 4e, M. Ledru, d'Amiens, 8 victoires ; 5e, M. Legillon, de Béthune, 7 victoires ; 6e, M. Hélard, de Lille, 6 victoires ; 7e, M. Hubert, de Lille, 5 victoires ; 8e, M. Colpaert, de Lille, 4 victoires ; 9e, M. Baco, d'Arras, 3 victoires ; 10e, M. Serrure, de Roubaix, 3 victoires.

Classement sabre. — 1er champion du sabre de la F. E. N. pour 1923, M. Couraux, d'Amiens, 6 victoires ; 2e M. Guillermin, de Lille, 5 victoires ; 3e, M. Delaval, de Lille, 3 victoires, 18 t. ; 4e, M. Colpaert de Lille, 3 victoires, 20 t. ; 5e, M. Dumetz, de Lille, 2 victoires ; 6e, M. Legillon, de Béthune 1 victoire, 2 t. ; 7e, M. Rickboche, de Lille, 1 victoire, 22 t.

Cette réunion très bien organisée par le Cercle de Béthune, n'a donné lieu à aucun incident. Le lot de tireurs était remarquable.

En résumé, belle fête sportive dont tout le monde a emporté un excellent souvenir.

Les Potins de la Semaine

Petites nouvelles de partout et d'ailleurs

On nous prie de rectifier l'information parue la semaine dernière concernant l'arrivée dans nos régions d'un important contingent d'étrangers. En vertu des règlements qui forcent les clubs à ne pas dépasser le chiffre fatidique de 3 étrangers par équipe, on aurait recours à certains joueurs d'autres régions autres que celles faisant partie de la Ligue du Nord Naturellement, nous ne pouvons garantir ces renseignements. Les intéressés seuls pourraient le faire. Ils ont la parole.

— On annonce qu'un coureur à pied, très réputé dans la région de Lille, abandonnerait d'ici peu son club pour retourner à ses premières amours, c'est-à-dire pour endosser à nouveau les couleurs qui lui ont permis de se consacrer d'une façon définitive. Tu voudrais bien connaître son nom ; mais ce n'est pas « toi » qui l'aura.

— Le professeur Edouard Dubus, de Roubaix, nous prie d'avertir les fervents de la boxe que pour la prochaine séance, les effectifs de la musique seront doublés. Il est vrai d'ajouter qu'on l'entendait à peine. On nous a dit que quelques musiciens avaient oublié leurs instruments. Est-ce vrai ?

— Nous avons reçu de la part des clubs qui évoluent chaque dimanche sur les terrains municipaux, la dépêche suivante : « Prière dire à Commission Arbitres, si pas arbitre officiel pour chaque dimanche, répondons plus de rien. Comptons sur vous pour nécessaire. Prévenu police d'assurer service ordre, car impossible jouer match sans discussion.

— Il est curieux de constater que lorsque certains clubs encaissent une défaite, ils ont bien soin de ne pas en avertir la presse. C'est un travail ardu, dans ces conditions, de mettre sur pied une chronique sportive qui ne présente pas de lacunes.

— Après les lions, les rats, les lapins, les loups, les harengs, les éléphants, les canards les dogues (quelle ménagerie, Seigneur !), voici que les diables entrent en lice. On vient de qualifier les Stadistes Roubaisiens de « diables verts ».

— Nous répondons volontiers à une demande qui nous a été adressée : Oui, toutes les équipes de vétérans prennent des noms différents qui les rajeunissent un peu, nous avons les Oiselets, les Cigales, les Hannetons, les Smiles, les Antiques, voire même le Onze des Chapeaux de Paille. A quand l'équipe des Retraités et des Fourbus.

— Une trahison : Un de nos amis qui signe parfois son nom dans cette chronique, a reçu la semaine dernière, une lettre portant un timbre de 0 fr 60 (quels frais) l'avertissant de sa radiation de « son » club, dont il faisait partie depuis 16 ans (ils sont rares ceux qui ont figuré aussi longtemps sur les registres d'un club). Oh ! le motif n'est pas grave et avec plaisir nous le livrons à la postérité, car jamais, on ne peut penser que des sportifs puissent avoir imaginé un texte aussi bizarre : « A trahi les intérêts de « son » club en se faisant le promoter d'un article de presse mensonger et calomnieux ». Et voilà, c'est pas plus difficile que cela. Seulement, il fallait y songer. Quel esprit tout de même ! Le piquant de l'affaire est que l'article nous avait été donné par un membre dirigeant du S. C. Fivots.

— Nous avons de mauvaises nouvelles du coureur cycliste Gestner Joseph, bien connu, dans nos milieux, qui s'entraînant en vue des prochaines rencontres, est allé faire connaissance avec les pavés. Relevé aussitôt par de généreux passants, il leur a déclaré que sa saison était terminée et s'est dirigé tranquillement chez le pharmacien chercher pour cinq sous de teinture d'iode.

— Perdu : Une famille éplorée serait reconnaissante à toute personne qui fournirait tous renseignements sur la disparition d'un de ses membres, facilement reconnaissable à l'insigne qu'il porte à la boutonnière.

— Trouvé : Après quatre jours d'absence, on a retrouvé à Lille, la personne connue sous le nom de Beau Milot. Le pôvre, ayant accompagné à Abbeville, son équipe favorite s'était vu le soir abandonné par ses amis et incapable de retrouver le chemin de la gare, ayant erré pendant quelques jours parmi les rues de la ville.

Dernière heure. — A la demande d'un vice-président de la Ligue du Nord de la 3 F. A., la séance qui s'est tenue hier soir, à Lille, a été levée en signe de deuil, mais sur la demande d'un commissaire, elle fut reprise quelques minutes après, le temps de prendre une consommation.

Henri PAREYN.

Aviation

Association Aéronautique du Nord de la France

AVIATION MILITAIRE

Les jeunes gens faisant partie de l'Association Aéronautique du Nord de la France, les sociétés de Préparation Militaire, ceux qui sortent d'Ecole Professionnelle ou tous ceux qui peuvent fournir d'excellents certificats de spécialités appartenant à la classe 1923 nés dans les cinq premiers mois de l'année, susceptibles de faire des employés spécialistes dans le personnel non navigant des formations et établissements de l'aviation militaire *(mécaniciens, électriciens, ajusteurs, armuriers, dessinateurs, opticiens, opérateurs de cinéma, photographes, soudeurs autogène, horlogers, radiotélégraphistes, tourneurs, etc.)* sont priés s'ils désirent faire leur service militaire dans l'aviation, d'envoyer par lettre les renseignements suivants à M. Charles Crombez, vice-président de l'Association, 43, rue Faidherbe, à Lille, *avant le 10 mars dernier délai.*

Nom, prénoms, date de naissance, adresse, décision (si possible) du Conseil de révision, bureau de recrutement ou canton où l'intéressé a été recensé profession, référence, appréciation succincte sur l'instruction et la valeur professionnelle.

L'aviation fait non seulement appel aux ouvriers spécialistes mais encore aux jeunes gens ayant un bonne instruction générale capables de devenir gradés et de s'assimiler des connaissances techniques.

Nous attirons leur attention sur les avantages que présente pour eux l'accomplissement de leur service légal dans l'aviation où ils peuvent apprendre ou se perfectionner dans un métier.

Les jeunes gens ayant subi des condamnations même légères ni les fils d'étrangers ne peuvent être incorporés dans l'aviation.

Hippisme

Courses d'Auteuil

1re Course. — 1. Hallier (Mory), g. 29 fr., p. 4.50 ; 2. Gargantua (Riolfo), p. 44 fr. ; 3. Dette du Sang (Atkinson), p. 37.50.

2e Course. — 1. La Trinité (A. Kalley), g. 57.50, p. 31 fr. ; 2. Vareile (Bedeloup), p. 79.50

3e Course. — 1. Sidi Okba (L. Barré), g. 38 fr., p. 13 fr ; 2. Thandra (L. Dufourc), p. 11 fr.

4e Course. — 1. Rêve de Mondaine (Caron), g. 30.50, p. 14 fr. ; 2. Cassis II (A. Benson), p. 14 fr. 50.

5e Course. — Annulée et remboursée.

La "Mouche humaine" s'est tuée

Il est tombé du haut d'un gratte-ciel

New-York, 6. — Un acrobate nommé Haward Young, qui se faisait une spécialité de grimper le long des façades les gratte-ciel et que l'on dénommait couramment pour cette raison « la mouche humaine », essayait aujourd'hui de grimper le long de la façade de l'hôtel de la Martinique. Les milliers de spectateurs qui assistaient à cet exploit, furent frappés d'horreur quand l'acrobate, parvenu au huitième étage, lâcha prise et vint s'écraser sur le sol. Sa femme, qui se trouvait au nombre des spectateurs, s'évanouit.

Cet acrobate était l'un des organisateurs de la société dite des « Risque Tout », (safety last) formée par des gens se livrant à des occupations extrêmement hasardeuses. Quand l'accident s'est produit l'acrobate travaillait pour une entreprise cinématographique et une douzaine d'opérateurs étaient en train de tourner l'affaire.

RHUMATISMES-GOUTTE
ARTHRITES — SCIATIQUE — DOULEURS INTERCOSTALES
Nouveau Traitement absolument inoffensif pour tout
GUERISON très RAPIDE et DEFINITIVE
INSTITUT ANTI-ARTHRITIQUE de FRANCE
67, Rue Barthélemy Delespaul, LILLE
Ouvert de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 6 h.
Le dimanche de 9 h. à Midi.
Prix modérés - Consultation 10 fr. - Renseignements gratuits.
Téléphone : 24-54
CONSULTATIONS et SOINS à DOMICILE

POUR LES SINISTRÉS

La répartition des crédits pour les Dommages

(De notre rédaction parisienne)

La Commission constituée par le Ministre des R. D. à la suite de la démarche faite vendredi dernier par les sénateurs et députés du Nord, et qui était chargée de répartir entre les dix départements dévastés les crédits de l'exercice 1923, s'est réunie hier après-midi au ministère des R. L., sous la présidence de M. Reibel.

Le Nord était représenté à cette réunion par M. Groussau, député ; le Pas-de-Calais, par MM. Bachelet, sénateur, et Basly, député ; l'Aisne, par MM. de Lubersac, sénateur, et Desjardins, député ; la Somme, par M. Antoine, député.

De son côté, le Ministre était assisté de MM. Pinot, directeur de son cabinet ; Pin, secrétaire-général du Ministre ; Jouvé, directeur des services financiers, et Demoine, directeur des services techniques.

Au cours de la séance, la Commission a examiné le projet qui lui a été soumis par le Ministre et en a discuté les termes.

De petites modifications ont été apportées aux propositions primitives en ce qui concerne la répartition des obligations de la Défense Nationale et les paiements par annuités.

Pour ces deux catégories les réserves prévues étaient respectivement de 250 et 275 millions. Elles ont été ramenées à 50 et 73 millions, la différence ayant été répartie entre les divers départements.

A part ces deux changements, la Commission a complètement approuvé les bases qui lui étaient soumises et qui ont été établies d'après les sommes restant à payer par département dans chacune des catégories de dommages.

Les chiffres définitifs attribués à chacun des dix départements ont donc été fixés ainsi qu'il suit :

CREDITS EN ESPECES

NORD. — 966 millions dont 480 pour la reconstitution immobilière bâtie, et 486 pour la reconstitution autre que bâtie.

PAS-DE-CALAIS. — 950 millions dont 742 pour la reconstitution immobilière, et 108 pour la reconstitution autre.

AISNE. — 1179 millions se décomposant en 836 et 343.

SOMME. — 509 millions se divisant en 307 et 202.

Sont prévus pour les autres départements : Ardennes, 361 millions ; Marne, 586 millions ; Meurthe-et-Moselle, 232 millions ; Meuse, 362 millions ; Oise, 197 millions ; Vosges, 34 millions.

OBLIGATIONS de la DEFENSE NATIONALE

NORD, 530 millions ; Pas-de-Calais, 226 ; Aisne, 365 ; Somme, 225 ; Ardennes, 180 ; Marne, 147 ; Meurthe-et-Moselle, 95 ; Meuse, 90 ; Oise, 55 ; Vosges, 35. Un crédit de 7 millions est prévu dans ce chapitre pour les autres départements qui ne figurent pas dans l'ensemble des régions dévastées. D'autre part, le Crédit National est inscrit dans ce chapitre pour 1 milliard 250 millions réservés au paiement des intérêts.

PAIEMENTS PAR ANNUITÉS

Nord, 360 millions ; Pas-de-Calais, 125 ; Aisne, 250 ; Somme, 230 ; Ardennes, 132 ; Marne, 90 ; Meurthe-et-Moselle, 160 ; Meuse, 200 ; Oise, 80 ; le département des Vosges n'est porté pour aucun chiffre dans ce chapitre.

Enfin, la réserve est établie comme suit : crédits en espèces, 624 millions ; obligations de la Défense Nationale, 50 millions ; Paiement par annuités, 73 millions.

La dotation générale est donc de 1 milliard 856 millions pour le Nord ; 1 milliard 301 millions pour le Pas-de-Calais ; 1 milliard 794 millions pour l'Aisne et 1 milliard 14 millions pour la Somme.

Ajoutons que tous ces chiffres seront portés demain à la connaissance des préfets.

Le Procureur du Roi a prononcé un réquisitoire véhément contre les amants de Phœnix-Park

Anvers, 6. — L'audience est ouverte à 9 h. 30 : immédiatement, le procureur du roi s'est levé et ayant retracé la scène du crime a fait un portrait effrayant de l'accusée.

« Rappelez-vous, dit-il, aux jurés, les lettres éhontées de cette fille à sa mère, lettres dans lesquelles elle avoue cyniquement qu'elle en aime un autre pour qui elle abandonne son premier amant.

On va évoquer devant vous la passion fatale.

Ne vous laissez pas impressionner par l'amour érotique d'une femme pour son amant. »

Il qualifie ensuite Van den Wouwer de don Juan de bas étage.

Dans les bars qu'il fréquentait il se vantait publiquement d'être l'amant d'une femme mariée qui lui coûtait 6 000 francs par mois, alors que vous avez appris qu'il donnait 50 centimes à une petite servante qu'il avait conquise.

Ces deux êtres, dit-il, devaient fatalement songer au crime.

Ils sont prévenus d'avoir volontairement donné la mort, avec préméditation; ni l'intention de donner la mort, ni la préméditation ne paraissent contestables.

La riposte des avocats

Dans sa plaidoirie, Me Verbaet, défenseur de Van den Wouwer, dit : On a examiné la situation financière des époux Steinmann, et, en dépit de toutes les recherches, on n'y a pas découvert le moindre prétexte à crime.

S'il avait agi sous l'influence de mobiles financiers, Van den Wouwer n'aurait pas provoqué Steinmann en duel.

Puisque la police d'assurance excluait les conséquences du duel, tout démontre que l'accusation n'est pas dans le vrai et que le mobile réel du crime lui échappe.

La question n'est pas de savoir si Van den Wouwer a été un don Juan, s'il a failli à la morale; mais s'il est coupable d'assassinat.

Sur ce point, vous serez unanimes à le déclarer innocent.

Les plaidoiries continueront aujourd'hui. Le verdict sera vraisemblablement rendu jeudi.

La réutilisation des terrains endommagés par la guerre et rachetés par l'Etat

Paris, 6. — La Commission sénatoriale des départements libérés s'est réunie pour examiner la proposition de loi tendant à faciliter à certains sinistrés particulièrement intéressants les conditions de réutilisation des terrains endommagés par faits de guerre et rachetés par l'Etat. Après un échange de vues la Commission a adopté le texte voté par la Chambre et chargé son rapporteur M. Gouge de conclure dans ce sens.

Les glandes n'ont rien donné

LA NAISSANCE D'UN NOUVEAU HOHENZOLLERN EST DEMENTIE

Amsterdam, 5. — On dément catégoriquement la nouvelle d'après laquelle la princesse Hermine de Reuss, seconde femme de l'ex-kaiser, attendrait prochainement l'arrivée prochaine d'un enfant.

On a ajouté ne rien savoir au sujet du voyage de la princesse à Corfou et l'on ajoute que l'épouse de Guillaume II se rendra simplement, à la fin de mars, dans ses propriétés de Silésie.

Le directeur du Madelon-Cinéma devant les assises de la Seine

Il y répond d'un attentat aux mœurs mais pas du crime de la petite Barbala

Paris, 6. — Hier après-midi, devant la Cour d'assises de la Seine a comparu M. Jean Cuvillier, l'un des directeurs du Madelon-Cinéma, avenue d'Italie, arrêté le 7 octobre 1922, sous l'inculpation d'attentat aux mœurs sans violence, commis à Reims, en 1914, sur la personne d'une fillette âgée alors de huit ans.

En même temps que M. Cuvillier, comparaissaient devant le jury parisien, sous l'inculpation de complicité, Mlle Emilie Lefèvre, 29 ans, demeurant à Metz, et l'ancien logeur Clément Philippoteaux.

Au cours de l'enquête qui suivit la découverte du cadavre de la petite Barbala, cadavre coupé en morceaux et trouvé sous la scène du Madelon-Cinéma, le 28 septembre 1922, aucune charge précise ne fut retenue contre M. Jean Cuvillier, qui ne répond aujourd'hui que de l'attentat à la pudeur commis à Reims en 1914.

Les débats ont eu lieu à huis clos.

Le verdict

Jean Cuvillier a été condamné à 4 ans de prison sans sursis.

Mlle Emilie Lefevre, à 2 ans de prison sans sursis.

Le logeur, M. Philippoteaux a été acquitté.

M. Barthou, Président de la C.D.R., se rend à Bruxelles

M. Louis Barthou, président de la Commission des réparations a quitté Paris à 13 heures 20, se rendant à Bruxelles.

Pour les Laboratoires français

CRIQUI SE PROPOSE POUR REMPLACER CARPENTIER ET SIKI DEFAILLANTS

Paris, 6. — M. Eudeline, manager du boxeur Criqui, vient d'adresser au *Matin* une lettre dans laquelle il dit notamment :

Nous nous mettons entièrement à votre disposition pour l'œuvre que vous avez entreprise au profit des laboratoires français. Nous nous engageons formellement sans qu'il soit besoin d'aucun contrat, à participer à tout match, à toute réunion de boxe que vous organiserez en faveur de la science française à laquelle nous abandonnerons toutes les recettes directes ou indirectes sans demander aucune indemnité.

LA RUHR

Représailles !

Paris, 6. — On sait que depuis plusieurs jours, les employés de Berlin refusent de donner des communications pour Mayence, empêchant ainsi les journaux français d'utiliser le relais.

Le « Matin » suggère qu'en représailles, on interdise aux journalistes allemands de Paris de téléphoner à Francfort et à Cologne.

Des soldats Français ont empêché le sac d'une pâtisserie, à Essen

Essen, 6. — Une centaine de personnes ont tenté de dévaliser une pâtisserie.

Une patrouille française, aidée des pompiers de la ville, a rétabli l'ordre et opéré plusieurs arrestations.

Le capitaine de la police de sûreté, arrêté avant-hier, appartenait à un service de renseignements.

Il résulte des documents trouvés sur lui qu'il avait participé à la dérivation sur des appareils écouteurs, des communications téléphoniques françaises.

Une activité à surveiller

Dusseldorf, 6. — On signale une grande activité des associations interdites dans toutes les villes situées aux abords de la Ruhr et des pays rhénans, en vue de la formation de corps francs.

A Elberfeld et à Barmen, le général Haerker, célèbre pour ses répressions impitoyables des troubles de la Ruhr, assisté du professeur Hoppmann, y déploie la plus grande activité.

Ses anciens exploits n'ont pas été accueillis par tout le monde et à Hagen, il a été empêché de parler.

La même activité s'est déployée à Solingen, à Darmstadt, etc.

Les socialistes belges envoient une Commission d'enquête dans la Ruhr

Bruxelles, 6 mars (De notre corr. part.). — Le bureau du Conseil général du Parti ouvrier belge et le bureau de la Commission syndicale, ont décidé d'envoyer une délégation dans la Ruhr, aux fins d'enquête.

Les députés Wauters et Hubin et le sénateur Vinck, représenteront le bureau du Conseil général du P. O. B. La Commission syndicale sera représentée par De Vlaemynck et les sénateurs Lombard et Baech. Le syndicat des cheminots par Régnier et Fraidure, sénateurs.

DERNIERE HEURE

Comment s'effectuera la libération retardée de la Classe 1921

Les jeunes gens des régions libérées seront renvoyés les premiers

Paris, 6. — On a vu, par ailleurs, que M. Maginot avait fait connaître ce matin, au Conseil des ministres, son intention de conserver la classe 1921 jusqu'au 31 mai prochain. Il y a lieu d'ajouter les précisions suivantes sur les intentions du gouvernement, sauf événements imprévus :

La classe 1921 serait libérée en trois échelons : un premier échelon (40.000 hommes environ) le 25 avril, comprendrait les jeunes gens ayant servi sur les théâtres d'opérations extérieures et ceux originaires des régions libérées ; un deuxième échelon (40.000 hommes également) le 15 mai, comprendrait les jeunes gens dont la situation de famille est digne d'intérêt (soutiens de famille, fils ou frères tués à l'ennemi, aînés de familles de cinq enfants au moins) ; enfin, le 3e échelon, qui comprendrait le restant du contingent (soit 140.000 hommes) serait libéré fin mai.